

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.1.	Administration générale Nomination d'un membre dans la commission de l'économie et du commerce local	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 21 octobre 2019, par laquelle il a pris acte de la démission d'office de M. Tom Kohner dans la commission de l'économie et du commerce local ;

Vu une lettre du 7 novembre 2019 par laquelle le parti politique « Pirate Partei » propose M. Marc Goergen de Lamadelaine, Grousswiss n° 30, en remplacement du membre démissionnaire ;

Vu la section 2 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal du 20 novembre 2017 ;

Après délibération conforme,

P r o c è d e au vote du nouveau membre, conformément aux articles 19, 32 et suivants de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, lequel donne le résultat suivant :

tous les bulletins trouvés dans l'urne portent la mention « oui »

Par conséquent, M. Marc Goergen est nommé comme nouveau membre de la commission de l'économie et du commerce local pour achever le mandat de son prédécesseur.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.2.	Administration générale Nomination d'un membre dans la commission des affaires culturelles, touristiques et des festivités	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 21 octobre 2019 par laquelle il a pris acte de la démission d'office de M. Tom Kohner dans la commission des affaires culturelles, touristiques et des festivités ;

Vu une lettre du 7 novembre 2019 par laquelle le parti politique « Pirate Partei » propose M. Chris Bernard de Pétange, rue Waxweiler n° 41, en remplacement du membre démissionnaire ;

Vu la section 2 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal du 20 novembre 2017 ;

Après délibération conforme,

P r o c è d e au vote du nouveau membre, conformément aux articles 19, 32 et suivants de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, lequel donne le résultat suivant :

tous les bulletins trouvés dans l'urne portent la mention « oui »

Par conséquent, M. Chris Bernard est nommé comme nouveau membre de la commission des affaires culturelles, touristiques et des festivités pour achever le mandat de son prédécesseur.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.3.	Travaux extraordinaires Création d'un nouveau site Internet et d'une nouvelle identité visuelle pour les besoins de l'école de musique à Pétange : vote du décompte	Décision
-------------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte adapté des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 15 novembre 2019, à savoir :

Nouveau site Internet et nouvelle identité visuelle pour les besoins de l'école de musique

(article 4.836.223500.17012 – exercices 2017-2019)

Total du crédit approuvé : 10.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé : 10.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : 9.752,38 € (TTC)

Après délibération conforme,

par quinze voix pour et deux abstentions d é c i d e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.	Affaires sociales Création de divers postes de salariés (ancien employé privé) pour les besoins des maisons relais	Décision
----	---	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que M. Halsdorf Jean-Marie a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Considérant que la nouvelle maison relais à Lamadelaine devrait être opérationnelle pour la rentrée scolaire 2022 au plus tard ;

Considérant qu'à partir du moment de la mise en service de cette nouvelle structure d'accueil, la capacité des maisons relais dans la localité de Lamadelaine augmentera à 200 enfants ;

Considérant que 140 places supplémentaires destinées à l'encadrement d'enfants scolarisés viendront donc compléter l'offre actuelle de 607 places des maisons relais gérées par la commune ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal proposant par conséquent la création des postes suivants, tous sous le statut du salarié (ancien employé privé) à engager à durée indéterminée et à payer selon la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins SAS:

- 1 poste d'éducateur gradué (m/f) à tâche complète de 40h/40h
- 3 postes d'éducateurs diplômés (m/f) à tâche complète de 40h/40h
- 1 poste d'éducateur diplômé (m/f) à tâche partielle de 35h/40h
- 3 postes d'éducateur diplômé (m/f) à tâche partielle de 30h/40h
- 1 poste d'auxiliaire de vie (m/f) à tâche complète de 40h/40h
- 1 poste d'auxiliaire de vie (m/f) à tâche partielle de 30h/40h.
- 4 postes d'aide-éducateur (m/f) à tâche partielle de 13,5h/40h par semaine de classe

Vu la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins SAS ;

Vu l'avis de la délégation des salariés du 26 novembre 2019 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1. De créer pour les besoins des Maisons Relais les divers postes suivants, tous sous le statut du salarié (ancien employé privé) à engager à durée indéterminée et à payer selon la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins SAS :
 - 1 poste d'éducateur gradué (m/f) à tâche complète de 40h/40h (carrière C6)
 - 3 postes d'éducateurs diplômés (m/f) à tâche complète de 40h/40h (carrière C4)
 - 1 poste d'éducateur diplômé (m/f) à tâche partielle de 35h/40h (carrière C4)
 - 3 postes d'éducateur diplômé (m/f) à tâche partielle de 30h/40h (carrière C4)
 - 1 poste d'auxiliaire de vie (m/f) à tâche complète de 40h/40h (carrière C3)
 - 1 poste d'auxiliaire de vie (m/f) à tâche partielle de 30h/40h (carrière C3)
 - 4 postes d'aide-éducateur (m/f) à tâche partielle de 13,5h/40h par semaine de classe (carrière C2).
2. De charger le collègue échevinal de publier les vacances de poste indiquées ci-dessus en temps utile afin de garantir le bon fonctionnement des structures d'accueil.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.1.	Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », de la part de M. Joseph Rausch	Décision

Le conseil communal,

Considérant que M. Halsdorf Jean-Marie a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Vu le compromis du 9 novembre 2018 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 11 mars 2019 ;

Vu l'acte du 17 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Joseph Rausch, d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », rue, numéro cadastral 578/9421 (partie de l'ancien numéro 578/2040) avec une contenance de 0,36 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 270,00 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.2.	Acte concernant l'acquisition de terrains sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », de la part de M. Enzo Antinori et Mme Adriana Di Giusto	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 9 novembre 2018 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 11 mars 2019 ;

Vu l'acte du 22 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Enzo Antinori et Mme Adriana Di Giusto, de terrains sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », rue, numéros cadastraux 578/9385 (partie de l'ancien numéro 578/2039) et 578/9392 (partie de l'ancien numéro 578/2038) avec une contenance de 0,59 respectivement 1,40 are ;

Considérant que l'acquisition des terrains se fait au prix total de 1.492,50 euros ;

Considérant que l'acquisition des terrains se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'ils seront intégrés dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition de terrains telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.3.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Maragole », de la part de Mme Evelyne Marchetti et Mme Marguerite Marchetti	Décision
-------------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 31 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de Mme Evelyne Marchetti et Mme Marguerite Marchetti, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Maragole », place voirie, numéro cadastral 1220/4235 (partie de l'ancien numéro 1220/2799) avec une contenance de 0,36 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 270,00 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.4.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Jean Lamesch et Mme Angèle Rongveaux	Décision
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 8 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Jean Lamesch et Mme Angèle Rongveaux, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 853/4381 (partie de l'ancien numéro 853/2732) avec une contenance de 1,29 ares ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 967,50 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.5.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Gérard Lucas et Mme Samara Da Silva Figuerêdo	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 8 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Gérard Lucas et Mme Samara Da Silva Figuerêdo, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 985/4329 (partie de l'ancien numéro 985/2562) avec une contenance de 0,03 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 22,50 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.6.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Robert Lucas et Mme Francesca Moretti	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 26 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Robert Lucas et Mme Francesca Moretti, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 849/4344 (partie de l'ancien numéro 849/3072) avec une contenance de 0,08 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 60,00 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.7.	Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Fernand Sitz et Mme Hélène Maar	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 21 octobre 2019 ;

Vu l'acte du 26 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Fernand Sitz et Mme Hélène Maar, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place, numéro cadastral 1212/4261 avec une contenance de 0,26 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 195,00 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.8.	Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de Mme Dorothee Breda	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 26 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de Mme Dorothee Breda, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 985/4289 (partie de l'ancien numéro 985/2545) avec une contenance de 0,11 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 82,50 euros ;

Considérant que l'acquisition se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.9.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », de la part de M. Charles Martin et Mme Nora Schmitz	Décision
-------------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 21 octobre 2019 ;

Vu l'acte du 26 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Charles Martin et Mme Nora Schmitz, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », place voirie, numéro cadastral 838/4310, (partie de l'ancien numéro 838/2402) avec une contenance de 0,13 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 97,50 euros ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.10.	Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », de la part de la société Alexandre Loc SARL	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 9 novembre 2018 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 11 mars 2019 ;

Vu l'acte du 17 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la société Alexandre Loc SARL, d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », place voirie, numéro cadastral 578/9387 (partie de l'ancien numéro 578/9354) avec une contenance de 0,02 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.11.	Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de la Chiers », de la part de Mme Elisabeth Cruchten	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 7 juin 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 26 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de Mme Elisabeth Cruchten, d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de la Chiers », place voirie, numéro cadastral 599/8533 (partie de l'ancien numéro 599/7123) avec une contenance de 0,46 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
5.12.	Acte concernant l'acquisition gratuite de terrains sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », de la part de la société Immo Lorena SA	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 11 janvier 2018 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 5 mars 2018 ;

Vu l'acte du 22 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de la société Immo Lorena SA, de terrains sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », place voirie, numéros cadastraux 737/8193 et 737/8195 avec une contenance de 0,47 respectivement 0,47 are ;

Considérant que l'acquisition des terrains se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'ils seront intégrés dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition de terrains telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

6.1.	Vie associative Statuts de l'association « Funny Street Peoples ASBL »	Information
------	---	--------------------

Le conseil communal,

Vu les statuts déposés par la société « Funny Street Peoples ASBL » avec siège social à Pétange, rue du Stade n°1 ;

Considérant que selon les présents statuts : « L'association vise l'exploitation et la préservation des véhicules ouvertes de toutes les marques » ;

Considérant que l'association est enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS - F12477 ;

Considérant qu'il s'agit exclusivement d'un dépôt de statuts ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

P r e n d a c t e

des statuts susmentionnés.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

6.2.	Vie associative Dissolution de l'association subsidiée « Et war emol ... ASBL »	Décision
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu les statuts déposés par la société « Et war emol ... ASBL », avec siège social à Rodange, rue de la Minière n°33, dont le conseil communal a pris connaissance le 24 septembre 2018 ;

Vu un courriel, daté du 8 octobre 2019, par lequel l'association signale à l'administration communale la décision du comité portant sur la dissolution de l'association ;

Considérant que la radiation de l'association a été enregistrée en bonne et due forme au « Registre de commerce et des sociétés » en date du 19 septembre 2019 ;

Considérant que, conformément à l'article 13 des statuts, les fonds restant, à savoir 100,00 euros, ont été versés à l'association « Kanner fir Kanner – Schoul Am Paesch » ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal proposant, compte tenu de ce qui précède, de radier l'association « Et war emol... ASBL » de la liste des sociétés pouvant prétendre à un subside ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Après délibération conforme,

- 1) P r e n d a c t e de la dissolution de l'association « Et war emol ... ASBL »
- 2) À l'unanimité d é c i d e de radier l'association « Et war emol ... ASBL » de la liste des sociétés pouvant prétendre à un subside.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 9 décembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.	Transports et communications Ratification du règlement temporaire d'urgence concernant des travaux d'assainissement des regards de la canalisation publique dans la rue de l'Hôtel de Ville à Pétange	Décision
----	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le règlement d'urgence arrêté par le collège échevinal le 22 novembre 2019, modifiant temporairement le règlement général de la circulation en vigueur en cet endroit, qui a dû être édicté en raison des travaux d'assainissement des regards de la canalisation publique dans la rue de l'Hôtel de Ville à Pétange, en vue de garantir la sécurité des usagers de la route ;

Considérant que le collège échevinal est bien en droit d'édicter des règlements en cas d'urgence, pouvoir qui lui est conféré, pour ce qui intéresse plus particulièrement la circulation, par l'article 5 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques, tel que ce texte a été modifié par la suite ;

Considérant encore que ce règlement cesse d'avoir effet s'il n'est pas confirmé par le conseil communal à sa prochaine séance ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié dans la suite ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité c o n f i r m e

la délibération précitée, aux termes de laquelle le collège des bourgmestre et échevins a édicté, à titre temporaire, des modifications par rapport au règlement de circulation existant.

La présente est transmise pour approbation au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 9 décembre 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 3 décembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

8.	Budget rectifié de 2019 et budget de 2020 Discussions et appréciations des conseillers communaux - réponses du collège des bourgmestre et échevins	Information
----	---	--------------------

Le conseil communal,

Considérant qu'en la séance du 6 décembre 2019, les membres du collège des bourgmestre et échevins ont présenté et commenté en détail le document du budget rectifié de l'année 2019 et du projet du budget pour l'exercice 2020 de l'administration communale;

Entendu là-dessus, l'un après l'autre, chaque conseiller en ses commentaires, observations et questions relatifs aux documents soumis ;

Entendu les membres du collège des bourgmestre et échevins y prenant position séance tenante ;

Considérant que le budget rectifié de l'année 2019, tout comme le budget de l'exercice 2020, seront soumis au vote lors de la séance du 16 décembre 2019.

Finalement c l ô t la discussion et l'ordre du jour.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Fin de la séance du 10 décembre 2018